

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3855921

Dénomination :	GUIGARD DEVELOPPEMENT
n° de gestion :	2001B02959
n° d'identification :	439 269 218
n° de dépôt :	A2010/019707
Date du dépôt :	07/09/2010
Pièce :	extrait d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte

GUIGARD DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de € 1 719 110
Siège Social : 8, rue Commandant Charcot 69330 MEYZIEU
439 269 218 RCS LYON

E X T R A I T

**DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE
EN DATE DU MERCREDI 30 JUIN 2010**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

L'an deux mil dix, et le mercredi 30 juin à 9 heures 30,

Les actionnaires de la société GUIGARD DEVELOPPEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Mixte, au *2 rue d'Alsace 69800 SAINT PRIEST*, sur convocation du Président selon lettre recommandée adressée à chaque actionnaire le 14 juin 2010.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Jacques GUIGARD, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 171 911 actions sur les 171 911 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par les statuts, savoir le quart des actions ayant le droit de vote pour les décisions relevant de l'assemblée ordinaire et le tiers des actions ayant le droit de vote pour les décisions relevant de l'assemblée extraordinaire, est déclarée régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité prévue aux statuts.

La société IN EXTENSO RHONE ALPES et Monsieur Max DUMOULIN, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 juin 2010.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la société et du groupe établi par le Président,
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2009**,



- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, en ce qui concerne les comptes sociaux individuels et les comptes consolidés,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le **31 décembre 2009**,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2009**,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et approbation des dites conventions,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2009**,
- les comptes consolidés arrêtés au **31 décembre 2009**,
- le rapport de gestion et le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements relatifs à la présente assemblée ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président puis du rapport et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- *Toutes opérations de courtage d'assurances de toutes natures et toutes activités annexes.*

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier la rédaction de l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 – Objet

La société a pour objet :

- Toutes activités de transports, déménagements, transports publics routiers de marchandises,

- Toutes activités de transports publics routiers de personnes.
- Toutes activités de commissionnaire de transport.
- Toutes opérations de courtage d'assurances de toutes natures et toutes activités annexes.
- La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E. français ou étrangers, créés ou à créer, exerçant leurs activités notamment dans le secteur du transport, déménagement, manutention et activités annexes. La prise de participation pourra s'effectuer par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion etc...
- La société pourra faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- La société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement pour le compte de ses filiales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 8, rue du Commandant Charcot 69330 MEYZIEU au 9, rue du Commandant Charcot 69330 MEYZIEU, et ce, à compter de ce jour.

Article 4 - Siège social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jean Jacques GUIGARD

Jean Jacques GUIGARD